



**MOOG POLICY ON BUSINESS GIFTS AND GRATUITIES
POLITIQUE DE MOOG EN MATIÈRE DE CADEAUX D’AFFAIRES ET DE GRATIFICATIONS**

Companywide — À l’échelle de l’entreprise

Companywide	À l’échelle de l’entreprise
<p align="center">MOOG POLICY ON BUSINESS GIFTS AND GRATUITIES</p>	<p align="center">POLITIQUE DE MOOG EN MATIÈRE DE CADEAUX D’AFFAIRES ET DE GRATIFICATIONS</p>
<p>Although <i>Moog’s Statement of Business Ethics</i> broadly addresses this topic, the Company has considered and vetted the benefits of having stand-alone policy statements for important topics related to business ethics and principled conduct by Moog employees. Having stand-alone policy statements, which are consistent with the general commitment set forth in the <i>Moog Statement of Business Ethics</i>, provides for more robust guidance and increases the profile and importance of compliance.</p>	<p>Malgré le fait que la <i>Déclaration de Moog sur l’éthique dans l’entreprise</i> aborde déjà cette question, l’entreprise a estimé qu’il serait bénéfique d’avoir des déclarations de politiques distinctes pour les thèmes pertinents en lien avec l’éthique commerciale et la bonne conduite des employés de Moog. Des déclarations de politiques distinctes, cohérentes avec l’engagement général énoncé dans la <i>Déclaration de Moog sur l’éthique dans l’entreprise</i>, fournissent des orientations plus claires et sensibilisent davantage à l’importance du respect de ces règles.</p>
<p align="center">PURPOSE</p>	<p align="center">OBJECTIF</p>
<p>Inappropriate or excessive gifts, gratuities, or entertainment can be viewed as a means to improperly influence business relationships and can also give rise to conflicts of interest. To maintain independent judgment and action, we must avoid any potential conflict or appearance of conflict with the interests of the Company. Gifts or gratuities are not to be accepted or extended if they could, or if they give the appearance that they could, be reasonably considered to: improperly influence the Company’s business relationship with or create an obligation to a customer, vendor or contractor; violate laws, regulations, or our</p>	<p>Les cadeaux, gratifications ou divertissements inappropriés et excessifs peuvent être vus comme une tentative visant à influencer abusivement les relations commerciales et peuvent donner lieu à des conflits d’intérêts. Pour maintenir notre indépendance de jugement et d’action, nous devons éviter tout éventuel conflit d’intérêts ou semblant de conflit d’intérêts impliquant l’entreprise. Les cadeaux et gratifications ne peuvent être acceptés ou prolongés s’ils peuvent ou s’ils donnent l’impression qu’ils pourraient être raisonnablement considérés comme : une influence abusive des relations commerciales que l’entreprise entretient avec, ou une obligation vis-à-vis d’un client, revendeur ou contractuel ; une violation des lois, des</p>

<p>Statement of Business Ethics; constitute an unfair business inducement; or cause embarrassment or negative impact to the Company.</p>	<p>réglementations ou de notre Déclaration d'éthique d'entreprise ; une incitation commerciale déloyale ; une source d'embarras ou une cause de préjudice pour l'entreprise.</p>
<p>SCOPE/APPLICABILITY</p>	<p>PORTÉE/APPLICABILITÉ</p>
<p>Accepting or offering a gift, favor, service, or privilege, including travel or entertainment, to or from an existing or potential customer, supplier, or government official or regulator that is of more than nominal value creates a conflict of interest and is prohibited. It will be considered a violation of this policy, and subject you to disciplinary measure, including potential termination of employment.</p>	<p>Un cadeau, une faveur, un service, ou un privilège tel qu'un voyage ou un divertissement accepté ou offert par un client, fournisseur, fonctionnaire, ou responsable de la réglementation, existant ou éventuel, d'une valeur significative donne lieu à un conflit d'intérêts, et est interdit. Tout manquement sera considéré comme une violation de la présente politique et sera sujet à des mesures disciplinaires, incluant notamment une éventuelle rupture du contrat de travail.</p>
<p>POLICY</p>	<p>POLITIQUE</p>
<p>If you have any doubt as to whether accepting or offering a gift would violate this policy, then you should consult with your supervisor. If your supervisor has any questions regarding the matter, he/she should consult with the Corporate law department for guidance.</p>	<p>Si vous avez le moindre doute et que vous vous demandez si accepter ou offrir un cadeau constitue une violation de la présente politique, vous devez consulter votre supérieur hiérarchique. Si ce dernier a la moindre question en la matière, il/elle doit demander des orientations au service juridique de l'entreprise.</p>
<p>If a prohibited gift is received, it must be returned promptly, accompanied by an explanation of this policy.</p>	<p>Si vous recevez un cadeau inapproprié, vous devez rapidement le retourner, accompagné d'une explication de la présente politique.</p>
<p>Occasionally, a supplier may offer a discount on services or products purchased by Company employees. Such discounts can only be accepted when they are available to all employees and notice of such fact is given to all employees.</p>	<p>À l'occasion, un fournisseur peut offrir un rabais sur des produits ou services achetés par les employés de l'entreprise. De tels rabais ne peuvent être acceptés que s'ils sont proposés à tous les employés et que ces derniers en ont été notifiés.</p>

<p>From Vendors/Suppliers: Do not accept from any vendor or supplier to the Company bribes or kickbacks in any form. If a gift or gratuity might influence your judgment or be perceived by others to have influenced your judgment, do not accept it.</p>	<p>De la part de revendeurs/fournisseurs : N'acceptez aucun pot-de-vin ou dessous-de-table sous quelque forme que ce soit, de la part de n'importe quel revendeur ou fournisseur. Si un cadeau ou une gratification est susceptible d'influencer votre jugement ou est perçu comme tel par d'autres, ne l'acceptez pas.</p>
<p>You may accept from vendors or suppliers traditional holiday or promotional gifts, which could not reasonably be viewed as a quid pro quo for taking actions favorable to the vendor or supplier. Occasional gifts (amounts of \$50 or less per gift) and/or business-related meals (amounts of \$100 or less per occurrence) that are considered customary in the context of the business relationship are acceptable. Any gifts and /or meal received in excess of the above amounts must be reported to your supervisor within 10 days.</p>	<p>Vous pouvez accepter, de revendeurs ou fournisseurs, des cadeaux promotionnels, d'ordinaire pendant la période des fêtes, sans qu'ils ne soient raisonnablement considérés comme un quid pro quo pour agir dans l'intérêt d'un revendeur ou d'un fournisseur. Les cadeaux occasionnels (d'un montant de 50 \$ ou moins par cadeau) et/ou les repas d'affaires (d'un montant de 100 \$ ou moins par événement), qui sont considérés comme coutumiers dans la relation commerciale sont tolérés. Tout cadeau et/ou repas d'une valeur supérieure auxdits montants doit être communiqué au supérieur hiérarchique dans un délai de 10 jours.</p>
<p>You may accept from vendors or suppliers tickets or passes allowing attendance at athletic, cultural, or similar events. However, participation in these events is to be valued at no more than \$200 per event and may not exceed a total of two (2) events per year per employee.</p>	<p>Vous pouvez accepter, de la part de revendeurs ou fournisseurs, des billets ou entrées pour assister à des événements sportifs, culturels ou autres. Cependant, la participation à de tels événements doit être chiffrée à 200 \$ maximum par événement et ne peut pas dépasser un total de deux (2) évènements par an, par employé.</p>
<p>Notwithstanding the above guidelines, you should consider declining an otherwise permissible gift if you believe that a reasonable person would question your impartiality or integrity as a result of accepting the gift.</p>	<p>Nonobstant ce qui précède, vous devez envisager de refuser un cadeau, fut-t-il autorisé, si vous pensez qu'une personne raisonnable pourrait remettre en cause votre impartialité ou intégrité parce que vous l'avez accepté.</p>
<p>You may not accept from any vendor or supplier gifts or gratuities that are of a substantial value (as defined above) or attend athletic, cultural, or similar events</p>	<p>Vous ne pouvez pas accepter, de la part de revendeurs ou fournisseurs, des cadeaux ou gratifications d'une valeur significative (comme définie ci-dessus) ou assister à des</p>

<p>of a substantial value (as defined above) in excess of two times per year without the written approval of one of the following officers: Chief Executive Officer, Chief Financial Officer, Chief Human Resources Officer, or an Operating Group President.</p>	<p>évènements sportifs, culturels ou autres d'une valeur significative (comme définie ci-dessus) plus de deux fois par an sans autorisation écrite d'un des responsables suivants : Président directeur général, Directeur financier, Directeur des ressources humaines, ou un directeur des opérations du groupe.</p>
<p>Cash gifts are strictly prohibited. Gift certificates are acceptable so long as they meet the requirements defined above.</p>	<p>Les dons d'argent sont formellement interdits. Les chèques-cadeaux sont tolérés, tant qu'ils respectent les critères susmentionnés.</p>
<p>Gifts to Customers and Government Officials. All gratuities and gifts provided to customers, government officials, and other third parties must be reasonable and customary and not intended as a bribe or kickback. All gratuities and gifts in excess of \$50 must be approved by your supervisor. All gifts and gratuities, regardless of value, must be properly recorded on the books and records of the Company. In all instances they must not violate the rules and regulations of the organization for whom the recipient works.</p>	<p>Cadeaux aux clients et aux fonctionnaires. Tous les cadeaux et gratifications fournis aux clients, fonctionnaires et autres tierces parties doivent être raisonnables, coutumiers, et ne doivent pas avoir vocation à constituer un pot-de-vin ou un dessous-de-table. Tous les cadeaux et gratifications de plus de 50 \$ doivent être approuvés par votre supérieur hiérarchique. Tous les cadeaux et gratifications, quelle que soit leur valeur, doivent être correctement consignés dans les dossiers et registres de l'entreprise. Dans tous les cas, ils ne doivent pas enfreindre les règles et réglementations de l'organisation où le destinataire travaille.</p>
<p>Check Before Acting. Any employee receiving a gift that seems excessive or inappropriate or is considering providing a gift that may be questionable, should promptly contact his or her supervisor and, as appropriate, the Corporate law department. Not adhering to this policy may lead to disciplinary action against an employee.</p>	<p>Vérifiez avant d'agir. Tout employé recevant un cadeau qui semble excessif ou inapproprié, ou envisageant de faire un cadeau susceptible d'être jugé suspect, doit rapidement le communiquer à son/sa supérieur(e) hiérarchique et au service juridique de l'entreprise, selon le cas. Tout manquement à la présente politique peut entraîner des mesures disciplinaires prises à l'encontre d'un employé.</p>
<p>Notes:</p>	
<p>¹ The above stated amounts are in reference to U.S. operations and are subject to adjustment within non-U.S. operations. Multiple gifts or a pattern of repeated gifts exceeding the above</p>	<p>¹ Les montants susmentionnés font référence aux opérations effectuées aux États-Unis et sont sujets à des ajustements pour les opérations qui ne sont pas effectuées aux États-Unis. Les cadeaux multiples ou répétés,</p>

thresholds in the aggregate are prohibited.	qui cumulés, dépassent les seuils susmentionnés sont interdits.
² Government employees and officials are often subject to more stringent limitations on the acceptance of gifts and meals than is the case in private industry.	² Les employés et responsables gouvernementaux sont souvent soumis à des restrictions plus sévères que dans le secteur privé en ce qui concerne l'acceptation de cadeaux ou de repas.
Moog123285.2 August 2020 Rev 1.0	